



RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

COMMUNE DU LAVANDOU – BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT

I-BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

Nota : les montants mentionnés pour les budgets annexes de l'eau potable et de l'assainissement sont hors taxes, ces services publics étant assujettis à la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

Le service est géré en délégation de service public par la société SAUR dans le cadre d'un nouveau contrat qui a pris effet au 1^{er} février 2024 pour une durée de 9 ans et 11 mois.

Les données 2024 n'étant pas encore disponibles, on rappellera que le nombre de branchements était de 12 105 en 2023 (+86) et que le volume consommé s'élevait à 1 122 571 m³ en 2023 (-61 724 m³).

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) 2025 étant rédigé avant la clôture de l'exercice 2024, certaines données habituellement présentées dans le ROB comme « réalisées » apparaîtront en « prévisions ».

➤ Section d'exploitation

Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 est estimé à 180 000 €.

Les recettes d'exploitation sont composées de la redevance d'occupation du domaine public des canalisations (9 000 € en 2024) et d'une surtaxe de 0,30 € / m³ d'eau consommée. Cette surtaxe perçue par le fermier (la SAUR) auprès des usagers est reversée à la commune chaque semestre. L'augmentation de la surtaxe votée lors de la séance du conseil municipal du 16 juin 2021 est applicable depuis le 1^{er} octobre 2021.

Les recettes liées à la surtaxe devraient connaître une hausse entre le réalisé 2023 (298 209 €) et le réalisé prévisionnel 2024 (326 000 €). Le compte d'affermage du 1^{er} semestre 2024 n'a pas été communiqué par le délégataire au jour de la rédaction du présent rapport, les informations connues sont donc les suivantes :

➤ Budget 2023 :

Compte affermage 2^e semestre 2022 : 147 756 €

Compte affermage 1^{er} semestre 2023 : 140 549 €

➤ Budget 2024 :

Compte affermage 2^e semestre 2023 : 176 665 € (+ 28 909 €)

Prévisionnel compte affermage 1^{er} semestre 2024 : 145 000 €

La baisse constatée entre 2022 et 2023 (cf. graphique ci-dessous) s'explique par le versement d'un acompte d'affermage exceptionnel en 2022 d'un montant de 92 835 €. L'objet de ce dernier était de conserver l'équilibre financier à la suite de la revalorisation des tarifs au 16 juin 2021 qui n'avait été appliquée par le délégataire qu'à compter du mois de décembre 2022. La régularisation de cet acompte a été effectuée sur le compte d'affermage du 2^e semestre 2022 versé à la Commune en mars 2023.

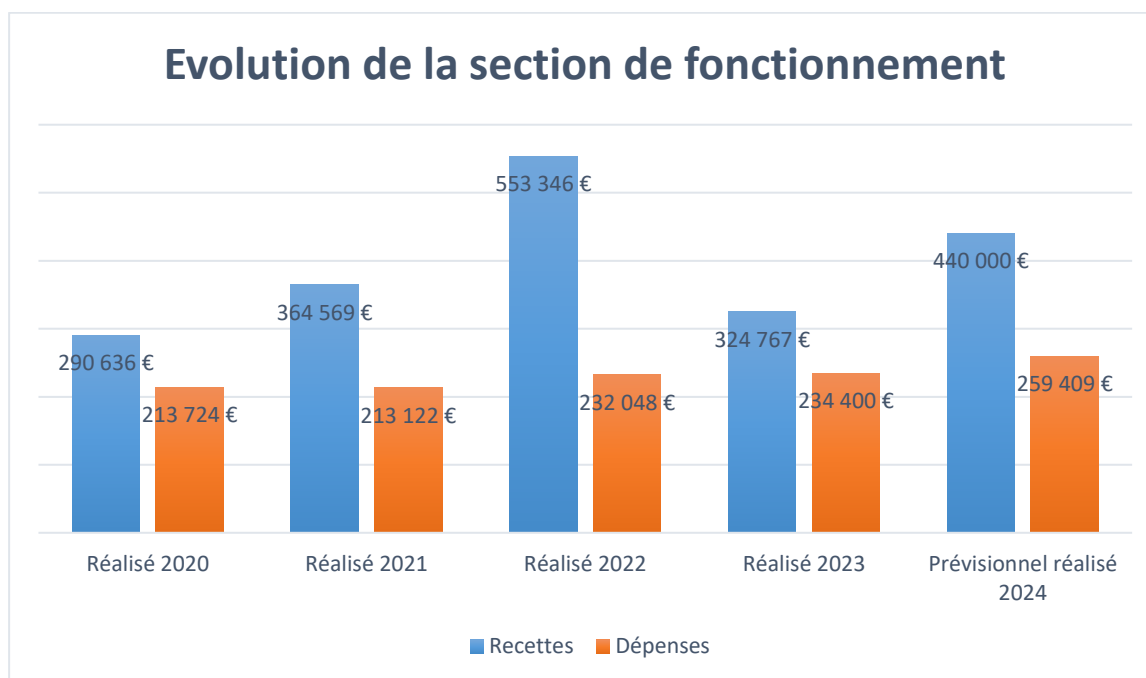
Pour le budget 2024 le montant encaissé devrait être de l'ordre de **320 000 €** sur ce chapitre.

Pour le BP 2025 le montant à inscrire sur le chapitre 70 sera équivalent à celui du réalisé 2024.

Les principales dépenses réelles concernant cette section ont été les suivantes :

- ✓ Mission AMO renouvellement de la DSP Eau Potable : 3 250 € (compte 622)
- ✓ Contrôle et suivi de la DSP : 5 475 € (compte 622)
- ✓ Remboursement des frais de fonctionnement à la Commune : 22 165 € (compte 6588)
- ✓ Intérêts : 45 000 € (compte 66111). Un montant de 70 000 € avait été inscrit au budget primitif dans la perspective d'un nouvel emprunt. Compte tenu de la date de souscription de ce dernier, la première échéance sera payée en juin 2025. Le montant 2025 sera de 60 000 €.

Les dotations aux amortissements pour l'exercice budgétaire 2025 seront équivalentes à celles de 2024 : 170 000 € environ.



La hausse des recettes entre les exercices 2023 (324 767 €) et 2024 (450 000 €) s'explique essentiellement par le solde du précédent contrat de DSP qui s'élève à 95 100 € pour le service public de l'eau potable (compte 778).

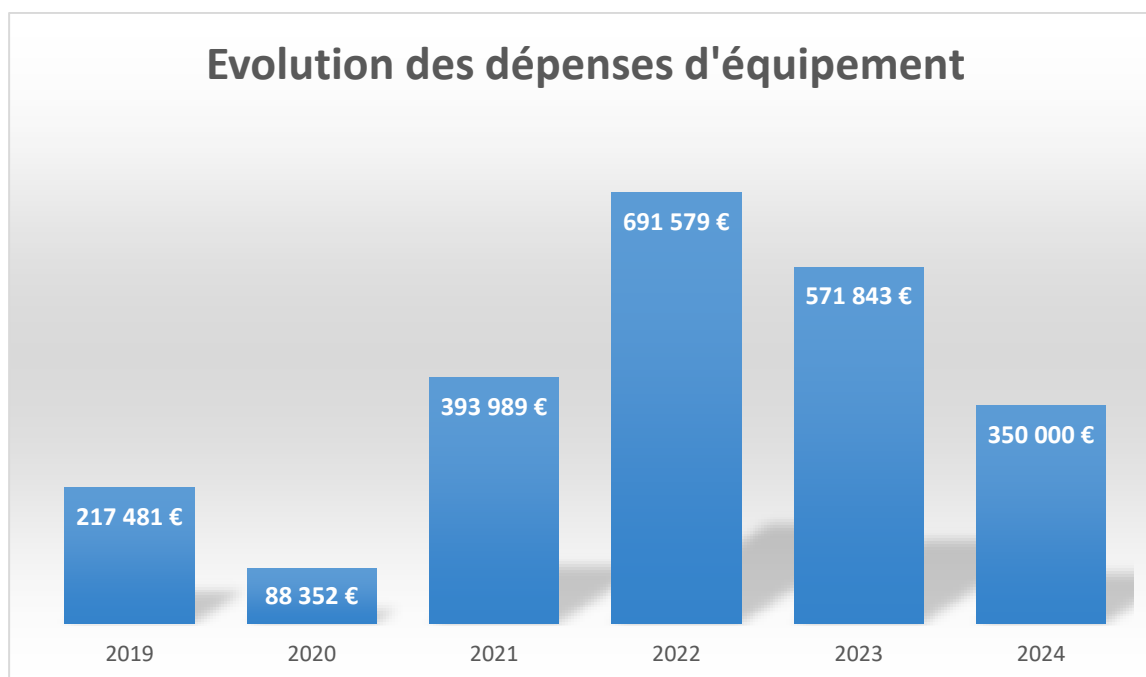
➤ Section d'investissement

Au titre de l'exercice budgétaire 2024, **les réalisations ont concerné essentiellement les phases 2 et 3 de la DECI pour un montant de réalisé prévisionnel de 300 000 €**, certaines factures de la phase 2 n'ayant été enregistrées qu'en début d'année 2024. Le montant total des réalisations devrait s'élever à 350 000 € environ sur le budget 2024. Les restes à réaliser relatifs à la phase 3 de la DECI devraient s'élever à plus de 300 000 €.

Les principales dépenses hors DECI étaient les suivantes :

- ✓ Groupe de suppression de la source (place du marché) : 25 000 €
- ✓ Travaux de modification hydraulique des aspirations de la source (place du marché) : 23 000 €

Au titre de l'exercice budgétaire 2025, le montant alloué à la phase 4 de la DECI sera de 340 000 € HT.



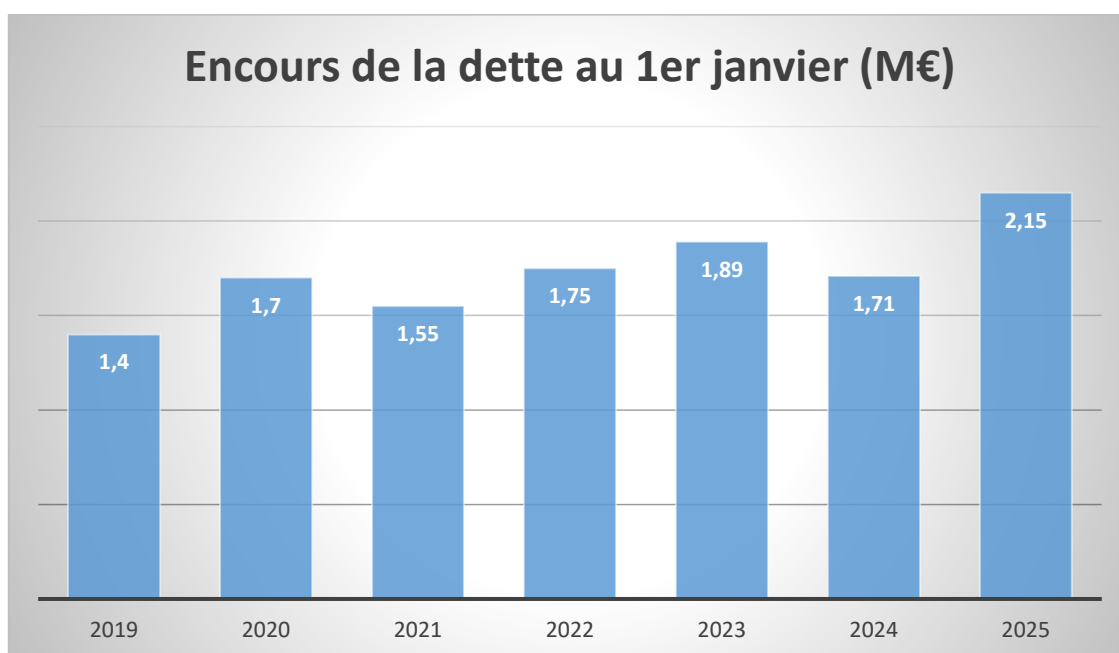
Dans le cadre du nouveau contrat de Délégation de Service Public conclu avec la SAUR, un montant de travaux concessifs de **4 049 068 €** a été programmé sur l'ensemble de la période (10 ans). Le montant alloué au service public d'eau potable s'élève à 3 928 576 €.

Extrait du contrat de Délégation de Service Public, Liste des travaux à la charge du concessionnaire :

	NATURE DES BIENS	Délais de mise en service	Coût de l'investissement	AMORT.	ANNUITE	DONT FRAIS FINANCIERS
AEP	Patrimoine - Fonds d'investissement pour la sécurisation des sites	01/02/2026	641473,90€	64704,57€	75761,74€	11057,17€
AEP	Télérelève - Mise en place du réseau de concentrateur et du système informatique	01/01/2026	71556,25€	7217,78€	8451,20€	1233,42€
AEP	Télérelève - Fourniture et pose des modules	01/01/2026	827552,85€	83474,09€	97738,73€	14264,64€
AEP	Hydraulique : Mesure de débits dans nouvel ouvrage : Débitmètre de sectorisation dans nouveau regard (fourniture et pose) - Entre RE Ferrandin	01/02/2025	15625,00€	1576,07€	1845,40€	269,33€
AEP	Hydraulique : Mesure de débits : (6) Débitmètres de sectorisation dans nouveaux regard et poste local de télésurveillance (fourniture et pose)	01/02/2025	100453,50€	10132,60€	11864,13€	1731,53€
AEP	Hydraulique : Mesure de pression : (6) Sonde de mesure de pression à raccorder sur poste local de télésurveillance	01/02/2025	2780,25€	280,44€	328,36€	47,92€
AEP	Hydraulique : Main d'œuvre pour pose d'un capteur de pression manodifférentiel et raccordement à la télésurveillance (sur SOFREL S50 ou ultérieur seulement) - BAB Cap Nègre 200	01/02/2025	1300,88€	131,22€	153,64€	22,42€
AEP	Hydraulique : (50) Prélocalisation de fuite fixe communicante type SEWERIN Sepem 300 Lora	01/02/2026	55260,63€	5574,06€	6526,60€	952,53€
AEP	Différentiation des ressources : ECOPLAGE - 1. Dossiers d'Autorisations administratives et réglementaires	01/02/2026	12500,00€	1260,86€	1476,32€	215,46€
AEP	Différentiation des ressources : ECOPLAGE - 2. Conception et réalisation du	01/02/2026	817500,00€	82460,07€	96551,43€	14091,36€

AEP	Différentiation des ressources : Osmose Inverse - 1. Dossiers d'Autorisations administratives et réglementaires + études amonts	01/02/2026	45500,00€	4589,52€	5373,81€	784,29€
AEP	Différentiation des ressources : Osmose Inverse - 2. Conception et réalisation Désalinisation	01/02/2026	409812,50€	41337,21€	48401,20€	7063,99€
AEP	Différentiation des ressources : Osmose Inverse - 3. Travaux Canalisations	01/02/2026	320000,00€	32277,95€	37793,83€	5515,88€
AEP	Ressources : Source d'eau chaude et source quartier AIGUEBELLE - 1. Dossiers d'Autorisations administratives et réglementaires - Source EC parking du marché	01/02/2026	33340,00€	3362,96€	3937,64€	574,69€
AEP	Ressources : Source d'eau chaude et source quartier AIGUEBELLE - 2. Recherche Source d'eau dans le Quartier d'AIGUEBELLE	01/02/2026	25025,00€	2524,24€	2955,60€	431,36€
AEP	Ressources : Photovoltaïque - 1. Dossiers d'Autorisations administratives et réglementaires + études amonts	01/02/2026	3125,00€	315,21€	369,08€	53,87€
AEP	Ressources : Photovoltaïque - 2. Conception et réalisation si investissement SAUR	01/02/2026	333325,00€	33622,02€	39367,59€	5745,57€
AEP	Surveillance de la qualité : (5) Analyseurs de Chlore dans les réservoirs	01/02/2025	22000,00€	2219,11€	2598,33€	379,22€
AEP	Surveillance de la qualité : (7) ChlorIn	01/02/2025	42875,00€	4324,74€	5063,78€	739,04€
AEP	Mise en place et actualisation du PGSSE	01/02/2025	57224,01€	5772,11€	6758,48€	986,38€
AEP	Classe A : Eau Potable - 25 204 pts	01/01/2026	90346,25€	9113,10€	10670,41€	1557,31€
AEP	TOTAL AEP		3928576,01€	396269,93€	463987,32€	67717,40€

Un emprunt d'un montant de 600 000 € a été souscrit auprès de la Banque Postale en juin 2024. Il s'agit d'un prêt à taux fixe (3,83%) sur 20 ans.



Estimation de la marge de manœuvre pour l'exercice 2025 :

Les recettes prévisionnelles de la section d'investissement pour l'exercice budgétaire 2025 sont les suivantes :

- ✓ Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 300 000 €
- ✓ Virement de la section de fonctionnement : 95 000 € (à affiner selon le résultat définitif)
- ✓ Dotations aux amortissements : 170 000 €
- ✓ Excédents de fonctionnement capitalisés : 75 000 €

TOTAL : 640 000 €

Dépenses obligatoires :

- ✓ Opérations d'ordre de transfert entre sections : 25 000 €
- ✓ Emprunt : 190 000 €
- ✓ Restes à réaliser : 325 000 €

TOTAL : 540 000 €

Recettes – dépenses obligatoires = 640 000 € - 540 000 € = **100 000 €**

II-BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le service est géré en délégation de service public par la société SAUR dans le cadre d'un nouveau contrat qui a pris effet au 1^{er} février 2024 pour une durée de 9 ans et 11 mois.

Les données 2024 n'étant pas encore disponibles, on rappellera que le nombre d'abonnés était de 11 706 abonnés en 2023 (+146) et que le volume d'assiette s'élevait à 977 110 m³ (-12 416 m³).

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) 2025 étant rédigé avant la clôture de l'exercice 2024, certaines données habituellement présentées dans le ROB comme « réalisées » apparaîtront en « prévisions ».

➤ Section d'exploitation

Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 est estimé à 30 000 €.

Les recettes de la section d'exploitation se composent de la surtaxe (compte 70128) et des recettes générées par la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (P.F.A.C). La PFAC imputée sur le compte (70128) est applicable à toute personne titulaire d'un immeuble raccordable au réseau collectif des eaux usées. Le montant de la surtaxe est de 0.25€ / m³ depuis le 9 juin 2021.

Au titre de l'exercice budgétaire 2024, le montant réalisé prévisionnel de la PFAC (30 000 €) est inférieur au montant inscrit au budget primitif (50 000 €), en raison d'un changement de mode opératoire. Jusqu'en 2023, les titres de recettes étaient émis à compter de l'obtention de l'autorisation d'urbanisme. Depuis le début de l'exercice 2024, ils sont émis à compter de la déclaration d'ouverture de chantier.

Les recettes liées à la surtaxe devraient être relativement stables entre le réalisé 2023 (227 947 €) et le réalisé prévisionnel 2024 (235 000 €). Le compte d'affermage du 1^{er} semestre 2024 n'a pas été communiqué par le délégataire au jour de la rédaction du présent rapport, les informations connues sont donc les suivantes :

Budget 2023 :

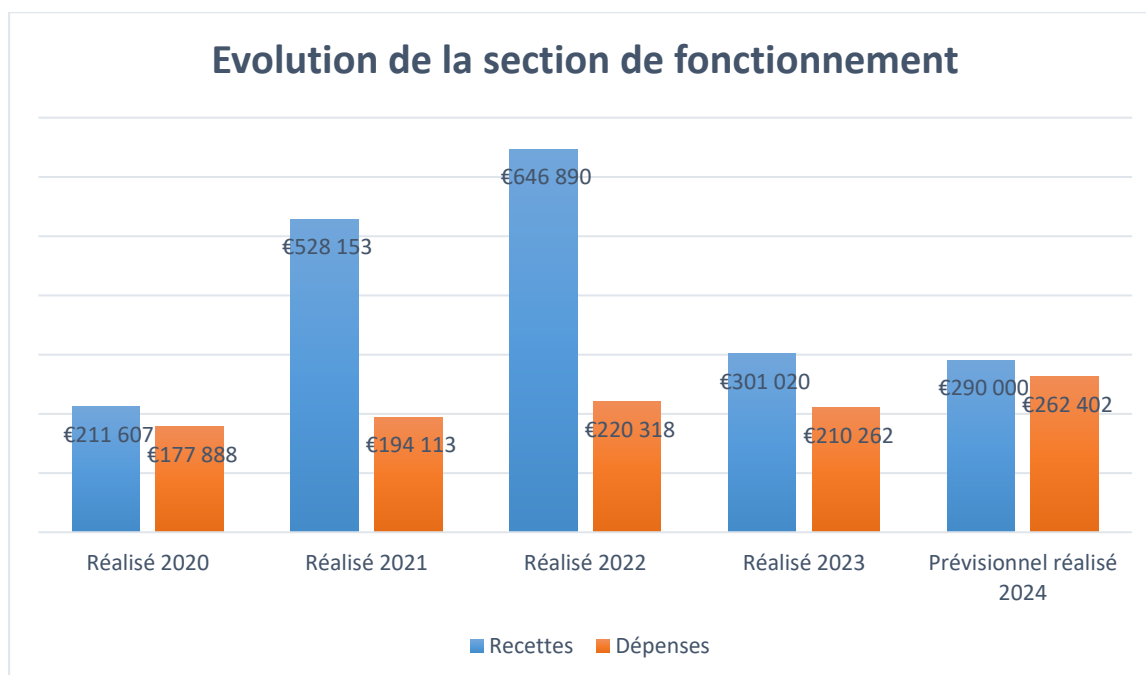
Compte affermage 2^e semestre 2022 : 117 673 €

Compte affermage 1^{er} semestre 2023 : 107 466 €

Budget 2024 :

Compte affermage 2^e semestre 2023 : 125 866 € (+ 8 193 €)

Prévisionnel compte affermage 1^{er} semestre 2024 : 110 000 €



Les principales dépenses concernant cette section ont été les suivantes :

- ✓ Mission de contrôle de la DSP et de suivi des travaux concessifs : réalisé prévisionnel de 22 000 € HT (compte 622)
- ✓ Remboursement des frais de fonctionnement à la Commune : 23 741 € (compte 6588)
- ✓ Intérêts : 27 000 € (compte 66111).

Le montant des dotations aux amortissements (compte 6811) devrait être de l'ordre de 170 000 € au BP 2025, celui des charges financières (compte 66111) de 25 000 €.

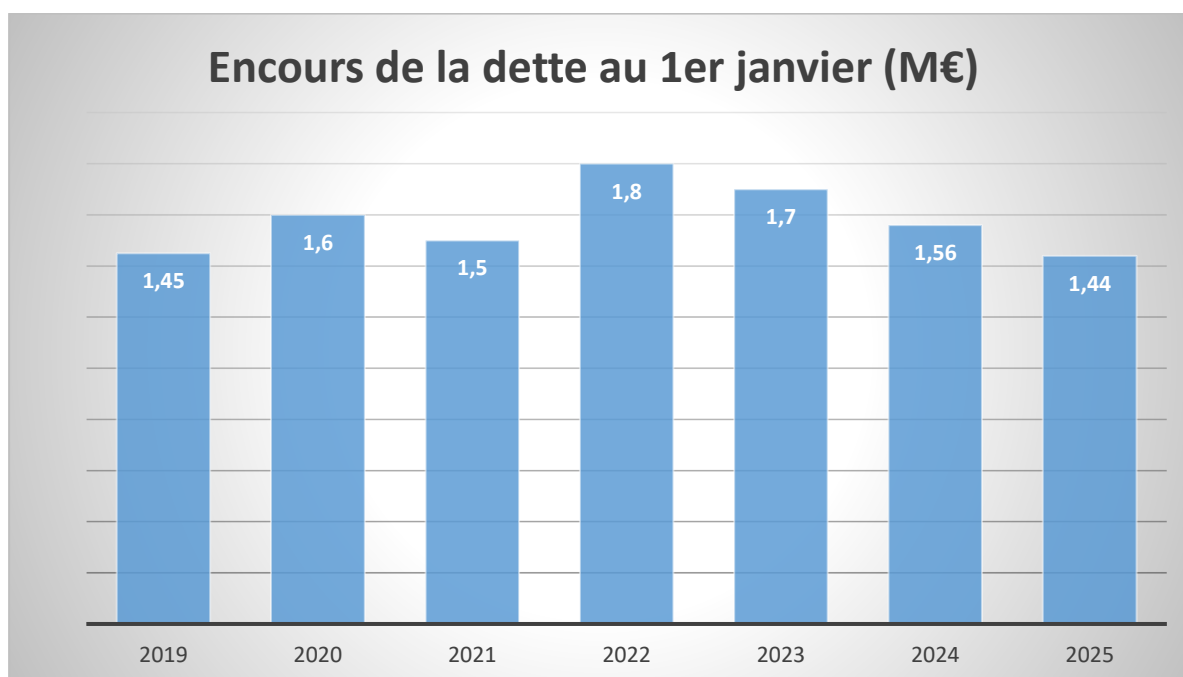
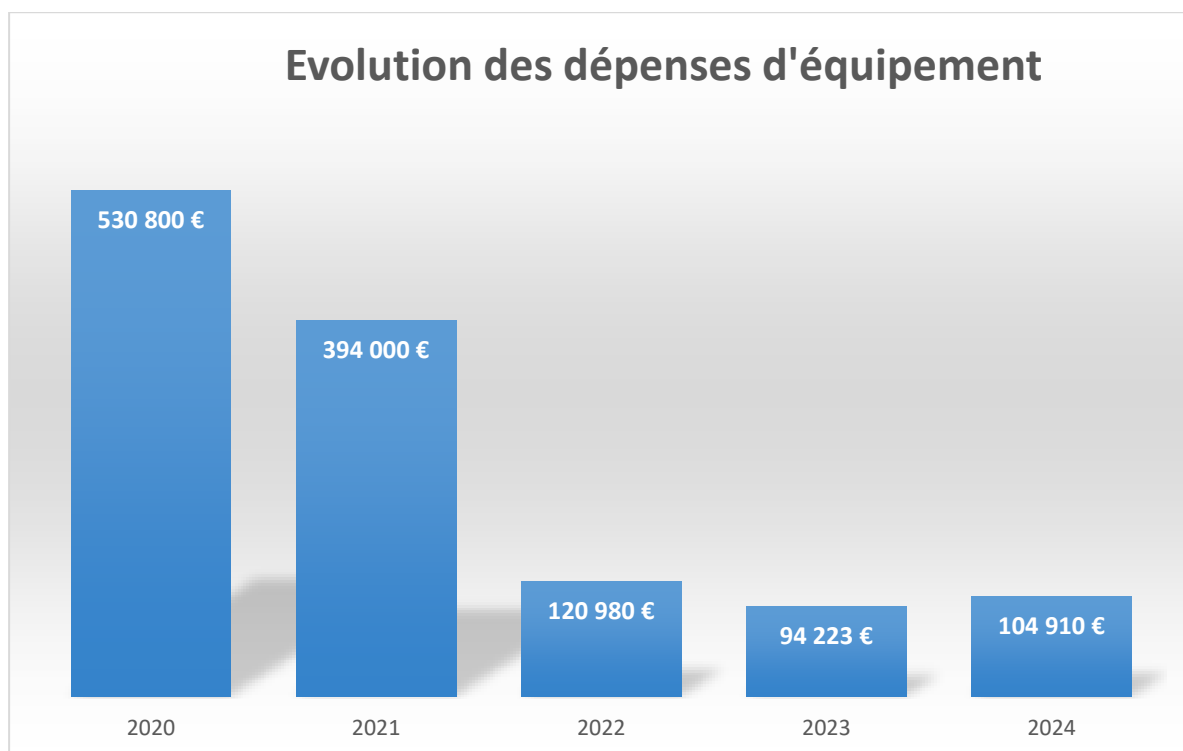
Les principales dépenses du chapitre 011 (charges à caractère général) pour le budget primitif 2025 seront relatives à la mission de suivi des travaux concessifs précisés ci-après ainsi que de suivi de la DSP.

➤ Section d'investissement

Aucun emprunt n'a été souscrit en 2024. Le dernier emprunt contracté date de février 2021. Tous les emprunts en cours sont à taux fixes.

Les principaux investissements réalisés en 2024 ont été les suivants :

- ✓ Réhabilitation et réparation du réseau traversée chaussée avenue Vincent Auriol : 21 500 €
- ✓ Réalisation de deux dalles en béton et raccordement aux eaux usées du parking de Cavalière : 22 050 €
- ✓ Réhabilitation réseau assainissement avenue des 3 dauphins Aiguebelle : 48 360 € (en cours)
- ✓ Réalisation nouveau branchement bibliothèque : 13 000 € (en cours)



Les investissements envisagés pour l'exercice budgétaire 2025 pourront être financés sans recours à l'emprunt.

Les principales dépenses de ce budget annexe pour le prochain exercice budgétaire concerneront les travaux suivants :

- Poste de relevage de Cavalière (à proximité du Grand Hôtel Moriaz) : 70 000 € HT

Dans le cadre du nouveau contrat de Délégation de Service Public conclu avec la SAUR, un montant de travaux concessifs de **4 049 068 €** a été programmé sur l'ensemble de la période (10 ans). Le montant alloué au service public d'assainissement s'élève à 120 492,64 €.

Extrait du contrat de Délégation de Service Public, Liste des travaux à la charge du concessionnaire :

	NATURE DES BIENS	Délais de mise en service	Coût de l'investissement	AMORT.	ANNUITE	DONT FRAIS FINANCIERS
ASST	Patrimoine - Fond d'investissement pour la sécurisation des sites	01/02/2026	15448,39€	1558,26€	1824,54€	266,29€
ASST	ECP : Mesure de débit sur réseaux : Sonde de mesure LT-US associé à un capteur vitesse de surface type COMETEC Raven Eye et télésurveillance	01/02/2025	22739,25€	2293,68€	2685,64€	391,96€
ASST	Classe A : Assainissement - 13 281 pts	01/01/2026	61055,00€	6158,53€	7210,95€	1052,41€
ASST	Process : Campagne RSDE - Réseau OUEST (Batailler)	01/01/2028	21250,00€	2143,46€	2509,75€	366,29€
ASST	TOTAL ASST		120492,64€	12153,92€	14230,87€	2076,95€

Estimation de la marge de manœuvre pour l'exercice 2025 :

Les recettes prévisionnelles de la section d'investissement pour l'exercice budgétaire 2025 sont les suivantes :

- ✓ Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 400 000 €
- ✓ Dotations aux amortissements : 170 000 €

TOTAL : 570 000 €

Dépenses obligatoires :

- ✓ Opérations d'ordre de transfert entre sections : 10 000 €
- ✓ Emprunt : 125 000 €

TOTAL : 135 000 €

Recettes – dépenses obligatoires = 700 000 € - 135 000 € = **435 000 €**